



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 4852

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré * attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les graves problèmes posés par les réductions budgétaires qui affectent le dispositif de lutte contre les toxicomanies en Languedoc-Roussillon. L'amputation de crédits qui vient d'être décidée sur le budget de l'année en cours suscite l'inquiétude de l'ensemble des intervenants car elle met en péril l'avenir d'un certain nombre de structures et qu'elle compromet la poursuite d'actions de prévention, notamment en liaison avec l'éducation nationale ou les ministères de la santé et de la justice. Cette décision est d'autant moins bien comprise que l'activité de ces structures est en augmentation constante. Ainsi, par exemple, l'association Accueil Info Drogue 11, dans l'Aude, a-t-elle accueilli 413 personnes en 2000, 622 en 2001 et 562 pour le seul premier semestre 2002. Les associations intervenant auprès de toxicomanes (accueil, soins, soutien...) dénoncent ainsi, sur le plan national, une baisse de 5 % des crédits alloués aux dispositifs spéciaux de lutte contre les toxicomanies. Il lui demande donc quelles sont ses intentions en matières de prise en charge des toxicomanes au regard de ces coupes budgétaires. Il lui demande également quelles dispositions il compte prendre pour permettre à ces structures de poursuivre leur indispensable mission de prévention contre les toxicomanies, d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des toxicomanes.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, souhaite tout d'abord rappeler son engagement total dans ce domaine. Il a pleinement conscience des enjeux de cette question prioritaire et fondamentale pour notre société et mesure tous les efforts que les associations y consacrent chaque jour. Le ministre est en effet convaincu que l'action de terrain demeure une priorité et se félicite que M. Didier Jayle, médecin et professionnel de terrain, ait été récemment nommé président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). S'agissant du financement des centres de soins spécialisés pour les toxicomanes (CSST), le ministre a obtenu l'annulation du gel budgétaire de 3 MEUR qui menaçait le budget des CSST. Ce gel avait eu pour conséquence de retarder la délégation du reliquat de 5 % des crédits. Le ministre comprend tout à fait l'inquiétude des associations, d'autant que l'information avait été rapidement relayée par l'Association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT). Cependant, au 1er novembre 2002, la situation était rétablie puisque l'ensemble des crédits inscrits en loi de finances initiale 2002 avaient été délégués dans les régions pour financer les CSST. En outre, il a obtenu que le projet de loi de finances rectificative pour 2002 prévoie un abondement en faveur des CSST à hauteur de 2,5 MEUR, pour tenir compte de l'augmentation du prix de la méthadone. En 2003, la dotation aux CSST sera maintenue à 107,5 MEUR, avec un financement assuré désormais par l'assurance maladie. Le ministre souhaite rassurer les associations en leur précisant que ce transfert n'aura aucun impact sur le fonctionnement des CSST. Quant au financement de la MILDT, le ministre a obtenu que les annulations de crédits en 2002 soient limitées à 5 MEUR afin de préserver en priorité les ressources des associations. Seuls certains programmes interministériels devront être décalés. A la mi-octobre la totalité des crédits destinés aux associations avaient été délégués. Pour l'année 2003, le financement de la MILDT est réduit de 45,6 M EUR à 40 M EUR. Le ministre a en effet décidé d'optimiser ce financement en

veillant à une meilleure synergie avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) qui prendra à sa charge la communication de la MILDT pour un montant équivalent. Cette mesure est donc sans conséquence pour les associations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4852

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3689

Réponse publiée le : 13 janvier 2003, page 242